



## L'équation macroniste : militant = délinquant

Le discours officiel sur Geneviève Legay est un cas d'école de cette politique qui tend à criminaliser toute contestation politique, économique et sociale.

Le discours officiel sur les circonstances dans lesquelles Geneviève Legay a été gravement blessée le samedi 23 mars constitue un cas d'école. Le dimanche soir, Emmanuel Macron nie dans *Nice-Matin* que cette manifestante pacifique ait été en contact avec les forces de l'ordre. Ce que soutient également, après lui, le procureur de la République de Nice. Le vendredi, ce dernier admet finalement, après la publication de vidéos et de témoignages de policiers, qu'un "policier isolé" a "provoqué la chute" de la victime.

Isolé ? Le qualificatif vise à dédouaner les donneurs d'ordre de la charge collective. À masquer que cette violence policière résulte d'une politique méthodiquement orchestrée qui tend à criminaliser tous ceux qui contestent l'ordre politique, économique et social.

### Répression tous azimuts

Revue non exhaustive de luttes militantes frappées de violences, fichages ou poursuites judiciaires.

#### ☐ Gilets jaunes

Ce mouvement détient le record de violences policières et de blessés graves : 8 645 personnes placées en garde à vue, plus de 2 000 blessées, dont une centaine gravement (œil crevé, main ou pied arraché, etc.). De plus en plus, policiers et gendarmes procèdent à des interpellations avant même que les gilets jaunes n'intègrent les cortèges.

#### ☐ Délit de solidarité avec les migrants

Les militants venant en aide aux migrants, notamment ceux traversant la frontière avec l'Italie, sont régulièrement gardés à vue et poursuivis en justice (dont les "7 de Briançon", condamnés en dé-

cembre à des peines de prison, parfois ferme). Le 13 mars, sept personnes, parmi lesquelles des membres de La Roya citoyenne, ont été interpellées et placées en garde à vue pendant 30 heures.

### ☐ Antinucléaires de Bure

Les opposants au site d'enfouissement de déchets nucléaires à Bure (Meuse) sont harcelés : assignations à résidence, fichage systématique, perquisitions...

Un de leurs avocats, Étienne Ambroselli, a même été gardé à vue, son cabinet perquisitionné et son matériel informatique saisi (lire *Politis* n° 1526, 8 novembre 2018).

### ☐ Marcheurs pour le climat

Le 8 décembre à Nancy, deux dirigeants des Amis de la Terre et d'Action non-violente sont interpellés dans le cortège d'une marche pour le climat et retenus plus de 21 heures en garde à vue pour avoir organisé cette marche malgré l'interdiction de la préfecture. Ils risquent six mois de prison et 7 500 euros d'amende.

### ☐ Lycéens anti-Parcoursup

En mai 2018, 102 lycéens, mineurs pour la plupart, sont interpellés après la tentative d'occupation du lycée Arago à Paris, soumis à des gardes à vue de plus de 48 heures sans que leurs parents soient prévenus. On a appris depuis que certains avaient été fichés S.

### ☐ ANV-COP 21 et les portraits de Macron

Au moins six militants d'Action non-violente-COP 21 sont poursuivis pour avoir simplement décroché des portraits d'Emmanuel Macron des murs de plusieurs mairies, pour dénoncer l'inaction du Président contre le dérèglement climatique. Ils risquent cinq ans de prison et 75 000 euros d'amende.

### ☐ Anti-pub

Dimanche 25 mars, un militant antipub a été arrêté à Lyon pour avoir collé des affiches dénonçant l'arrivée prochaine de panneaux supplémentaires commandés par le maire, Gérard Collomb. Plus de 20 heures de garde à vue et un procès à la clé.